



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

### **DELIBERATION N° DEL075-22**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2022 s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD,  
M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY et MM. D. FRANCILLON,  
S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN,  
P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 29 septembre 2022)  
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 29 septembre 2022)  
M. FABBRO Jacques (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 29 septembre 2022)  
M. FINAZZO Daniel (pouvoir à Sylvain STAMBOULIAN, en date du 28 septembre 2022)  
M<sup>me</sup> HUBERT Alix (pouvoir à Timothée JAUSOIN, en date du 29 septembre 2022)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 29 septembre 2022)  
M<sup>me</sup> MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 29 septembre 2022)  
M<sup>me</sup> VINCENT Yvette (pouvoir à P. CONINX, en date du 20 septembre 2022)

**Absent excusé :**

M. YAMOUNI Mahfoud

Madame Alberte BONNIN-DESSARTS et M. Timothée JAUSOIN ont été élus secrétaires de séance.

### **OBJET : Mandat spécial pour le déplacement du Maire au congrès des Maires.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le congrès des maires se déroulera à Paris du mardi 22 au jeudi 24 novembre 2022.  
Monsieur le Maire assistera aux différents débats organisés lors de cette manifestation.

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner un mandat spécial à Monsieur le Maire pour la participation à ce congrès,
- d'octroyer des indemnités forfaitaires de nuitée et de repas à Monsieur Pierre Verri, Maire de Gières, pour les journées des 22, 23, et 24 novembre 2022,
- de rembourser, aux frais réels, les titres de transports nécessaires à ce déplacement.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 20 octobre 2022.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.

Délibération publiée le : **27 OCT. 2022**